

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

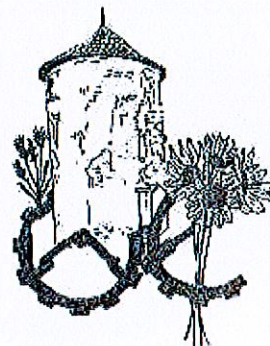
Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 5 Septembre 2012

Présents : MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard (arrivé à 21 h 00), MEHR Daniel, BERNARD Jean-François, JAVIX Hervé, CHENAVIER Patrick, MOYROUD Nicolas, PRUDHOMME Julien, SABADEL Jean-Marc, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, MONTABON Marie-Christine, BUTTIN Véronique.

Pouvoirs : M. Gérard GONON donne pouvoir à Mme Elsa MAZET pour le représenter avant son arrivée à 21 h 00.

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique.

Projet « boucherie » :

Mle Naïc BERNARD, de la Chambre d'Agriculture, présente les résultats de l'enquête auprès des ménages Mottiérois et une étude de marché menée par la Chambre d'Agriculture :

- Le taux de réponse est élevé, 61 familles ont répondu. 2/3 des personnes sont favorables au projet et souhaitent la mise en vente de produits locaux.
- La zone de chalandise primaire représente 3.000 ménages, la zone secondaire 12.100.
- Le chiffre d'affaire potentiel (hors produits locaux...) est estimé entre 51.000 et 72.000 € / an.
- Au vu de ces éléments, le recrutement sera lancé conjointement par la Chambre d'Agriculture et la commune.

Arrêté de circulation :

Chaque entrée et sortie des écoles « amène » beaucoup de véhicules. Chaque jour, certains parents se garent de part et d'autre du chemin de Combelatière, obstruent le passage et empêchent la sortie du parking existant.

Afin d'éliminer ce problème sécuritaire et, au cas où, engager la responsabilité des contrevenants, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'interdire le stationnement, en permanence, chemin de Combelatière du point « 0 » au point 45.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve cette proposition. Un arrêté est pris.

Internet « haut débit » (ADSL) pour les zones blanches :

Le Mottier fait partie des communes Iséroises où subsistent des foyers non desservis. Afin que notre village soit inclus dans l'étude et l'action menées par le Conseil Général, M. Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer. Le Conseil Municipal, unanime, accepte cette proposition.

Rentrée des Classes :

96 élèves présents dans 4 classes.

Les enseignants sont :
Maternelle : Mmes PERRIN et AINAUD
CP / GS : Mme ROMET
CE1 – CE2 : Mme MORISSE
CM1 – CM2 : Mme FAUCHOIS.

Courrier de l'association L.M.A.V. :

Une nouvelle association est née. Son objet est de :

- « Veiller au suivi de l'intérêt public de la collectivité de Le Mottier ».
- « Informer dans sa globalité après réflexion et enquête la population communale ».
- « Intervenir auprès des élus, des administrations et des juridictions pour faire valoir les droits et intérêts des contribuables. »
- « Assurer les intérêts de la commune et des contribuables locaux devant les juridictions ».
- « Informer la population, après réflexion et enquête, des décisions prises par le Conseil Municipal (avantages, incidence fiscale...). »

Un courrier de 5 pages a été remis à chaque conseiller, et envoyé en mairie par lettre recommandée. Il met en cause entre autres les projets de groupe scolaire et de boucherie, nos relations « distendues » avec la Communauté de Communes et Jean-Pierre BARBIER ! ... Il propose une analyse financière de nos budgets... Il comprend beaucoup d'affirmations et d'interrogations. Certaines formules pompeuses sont incompréhensibles. Chaque page comporte des propos diffamatoires envers l'ensemble du Conseil Municipal et du Maire.

Une réponse sera apportée et rendue publique en même temps que le courrier évoqué.

Séance levée à 23 h 00.